

Objet :Route 131

Municipalité :Saint-Michel-des-Saints

Demandeur :Julie Crochetière - BAPE

Préparé par :François Godard, ing.

Procédures de relevés

Des relevés de comptages et de classification véhiculaire du réseau routier sous juridiction du MTQ sont faits à une fréquence de 3 à 4 ans. Sur la route 131, entre Saint-Michel-des-Saints et Sainte-Émélie-de-l'Énergie, le MTQ a trois stations de comptage (voir la figure 1 –Sites de comptage) et une station au nord.

Tableau 1 – DJMA et proportion des véhicules lourds

Sites de Comptage	Localisation	DJMA	année	% véh lourds	année
3420001000	au nord de Saint-Michel-des-Saints	1730	2017	15%	2014
0013150000	au sud de Saint-Michel-des-Saints	2700	2017	14%	2014
0013145000	au sud de Saint-Zénon	2500	2017	21%	2013
0013140000	au nord de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	3000	2018	n/d	--

Pour les sites sur la route 131, comme il n'y a pas de capteur dans la chaussée, nous utilisons des tubes pneumatiques. Les fiches des sites de comptages sont en pièces jointes (voir les fichiers nommés du numéro du site suivi de _agreg.pdf)

Dans la fiche plus bas, la collecte de 2014 qui a amené à 14% de camions.

L'algorithme de classification, utilisé lors de comptage en classification par tube, fonctionne en discriminant les véhicules selon leur configuration d'essieux (FHWA vehicle classifications) (voir fichier joint ou consulter le site suivant :https://www.fhwa.dot.gov/policyinformation/tmguidetmg_2013/vehicle-types.cfm).

Un véhicule est considéré camion à partir de la classe 4 (bus). On peut voir dans ce rapport que la classe 5 constitue la plus grosse partie de ce qui est considéré comme un camion. La classe 5 est constituée de véhicules longs à 2 essieux genre *camion de livraison*. Toutefois il est possible que, dans certains cas les 'gros pickup' soient dans cette catégorie (F350 ou autre). Les véhicules récréatifs sont aussi souvent inclus dans cette catégorie. L'algorithme considère une auto et remorque comme une auto.

Pour ce qui est de la précision, ce qui a été dit est que le 2% est la précision exigée pour le comptage (toutes classes confondues). Donc on s'assure que ce qui est compté à chaque 24 heures soit dans les limites du 2% d'erreur.

Pour l'estimation du DJMA, on ne peut savoir exactement, mais ce serait autour de 5%. Le pourcentage de camions n'est valide que pour la durée du comptage. Il ne s'agit en aucun cas d'une estimation annuelle. Si on regarde les données de 2014, on voit quand même que les chiffres sont assez constants. Il est à noter que la proportion de véhicules lourds varie avec l'activité économique d'une région, donc elle varie avec la saison et les années.

Figure 1 – Sites de comptage



Fiche de relevés

Les débits de circulation sur les routes sous gestion du ministère des Transports, peuvent être consulter par le public en suivant le lien sur le site de Données Québec, qui est le site officiel des données dites ouvertes, de plusieurs ministères, municipalités, MRC, etc.
<https://www.donneesquebec.ca/fr/>

Pour la carte spécifique des débits, voici le lien direct : :
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/debit-de-circulation> et cliquer sur « Accéder »

En agrandissant la carte sur le secteur de la route 131 à St-Zénon, cliquer sur la route puis sur
«  Débit de circulation » et l'information apparaîtra :

Débit de circulation - Jeux de données
IGO2 - Données Québec

geoeql.msp.gouv.qc.ca/igo2/aperçu-qc/?context=mtq&visiblelayers=circulation

Rechercher une adresse, un lieu ou une couche

Recherche

Débit de circulation (1)

Débit de circulation (1)

Débit de circulation (1)

Débit de circulation (1)

Débit journalier moyen annuel

Débit journalier moyen annuel	2700
Débit journalier moyen estival	3200
Débit journalier moyen hivernal	2200
Année des comptages	2018
% véhicules lourds	14
Année véhicules lourds	2014
des début sous-route	rang Saint-Albert, à Sainte-Zénon (34280)
des fin sous-route	chemin des Cyprès (34170)
rtss début	00131-02-140-000C
rtss fin	00131-02-151-000C

Le pourcentage de camions y est inscrit (14%). Le comptage différencie les véhicules (autos, camionnettes) des camions lourds. Il n'y a pas de différenciation entre autos et camionnettes (pick-up).

Dans la fiche présentée plus bas, vous pouvez voir que le dernier pourcentage de camion disponible est de 2014. Selon la colonne « Nb jour » on montre à quelles années les comptages ont été effectués sur le terrain. Pour ce site, le dernier comptage est de 2017 (nb jour = 11). Donc, pour en arriver avec une estimation pour 2018 et 2019, une analyse statistique est effectuée en comparant avec les autres routes du secteur. Pour l'année du comptage (2017) on considère une marge d'erreur de 2%. Pour les autres années (2018, 2019), on ne peut déterminer une marge d'erreur.

Le comptage détaillé de 2014 avec la classification est présenté dans le fichier *rte131.pdf*.

Numéro section trafic : 0013150000

Station : 5153 00131-02-151-000C(004800)

D.T: DG des Laurentides - Lanaudière

Municipalité : Saint-Michel-des-Saints

de : 00131-02-140-000C(002225) rang Saint-Albert, à Sainte-Zénon (34280)

à : 00131-02-151-000C(008357) chemin des Cypres (34170)

Année	djma	djme	djmh	var. an.	nb. jour	% cam.	30e heure	Année	djma	djme	djmh	var. an.	nbr. jour	% cam.	30e heure
2018	2700	3200	2200		0		340	1993	1980	2600	1540	-2%	1	20%	350
2017	2700	3200	2200	13%	11		340	1992	2020	2600	1560	6%	0		350
2016	2390	2860	1930	-3%	0		310	1991	1900	2430	1470	38%	5		
2015	2460	2950	1990	3%	0		320	1988	1380			11%			
2014	2400	2880	1940	7%	8	14%	310	1986	1240			0%			
2013	2250	2700	1820	1%	0		290	1982	1240			28%			
2012	2230	2670	1800	-3%	0		290	1976	967						
2011	2300	2760	1860	4%	8	16%	300								
2010	2210	2700	1780	0%	0		290								
2009	2220	2660	1790	3%	0		290								
2008	2160	2590	1740	-14%	6	10%	280								
2007	2500	3470	1710	4%	0		440								
2006	2410	3350	1640	0%	0		420								
2005	2400	3330	1640	9%	2	17%	420								
2004	2200	3050	1500		0		390								
2003	2110	2930	1440	-4%	0		370								
2002	2200	3050	1500	-6%	6	15%	390								
2001	2330	3230	1590	-5%	0		410								
2000	2460	3410	1680	7%	0		430								
1999	2300	3190	1570	4%	8		400								
1998	2220	3080	1510	4%	0		390								
1997	2140	2970	1460	4%	0		370								
1996	2060	2600	1590	7%	0		360								
1995	1930	2450	1500	-2%	0		340								
1994	1970	2500	1530	-1%	0		340								

